

DECISION N° DEC-2026-052

**Avenants n° 01 aux lots 02, 04, 08 et 09 et avenant n° 02 au lot 11 du marché
d'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistants maternels à Archamps
(marché n° 2024-34)**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de services à la population ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_005 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_016 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision concernant les avenants des marchés ou accords-cadres, conduisant à une augmentation inférieure à 15 % du montant initial du marché ou de l'accord-cadre ;

Vu l'avenant n° 01 au lot 02 du marché n° 2024-34, annexé à la présente décision ;

Vu l'avenant n° 01 au lot 04 du marché n° 2024-34, annexé à la présente décision ;

Vu l'avenant n° 01 au lot 08 du marché n° 2024-34, annexé à la présente décision ;

Vu l'avenant n° 01 au lot 09 du marché n° 2024-34, annexé à la présente décision ;

Vu l'avenant n° 02 au lot 11 du marché n° 2024-34, annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Que les travaux de rénovation de l'ancienne école maternelle d'Archamps sont désormais achevés et permettent l'ouverture d'une crèche de 24 berceaux, gérée par la Communauté de Communes du Genevois, ainsi qu'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), financée par la commune d'Archamps puis louée à un collectif d'assistants maternels ;
- Que l'avenant n° 01 au lot 11 « Aménagements paysagers » du marché d'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistants maternels à Archamps (marché n° 2024-34) a été notifié le 20 novembre 2025 à la société SAEV, pour un montant de - 3 954,95 € H.T., soit - 4 745,94 € T.T.C. ;
- Qu'il convient de régulariser certaines adaptations qui se sont révélées nécessaires en cours de réalisation afin d'aboutir à la finalisation du projet :

N° Lot - Dénomination du lot - Titulaire	Travaux modificatifs	Montant des travaux (H.T.)	Montant total (H.T.)
02 – Couverture / Ossature bois / Bardage - Ninet Gavin	Remplacement de la pièce de rives et resserrage des joints debout	- 2 700,00 €	- 1 200,00 €
	Ajout de tuiles de ventilation chatière	+ 1 500,00 €	
04 – Menuiseries intérieures bois / Mobilier - Ninet Gavin	Régularisation des prestations non réalisées à la demande le maîtrise d'ouvrage	- 18 987,50 €	- 18 987,50 €
08 – Carrelage / Faïences - CRC	Suppression de la biberonnerie dans la MAM avec le remplacement du sol en carrelage par un sol souple	- 682,93 €	- 1 271,93 €
	Suppression des plots carrelés et des habillages des nourrices dans la MAM	- 170,00 €	
	Suppression des habillages des nourrices, de l'habillage du receveur de douche, des interventions sur les regards EP et EU dans la crèche	- 419,00 €	
09 – Revêtements de sol - Meurenand	Suppression de la biberonnerie dans la MAM avec le remplacement du sol en carrelage par un sol souple	+ 466,96 €	- 275,60 €
	Suppression des protections d'angle dans la MAM et dans la crèche	- 742,56 €	

11 – Aménagements paysagers - SAEV	Pose de clous podotactiles sur les escaliers comprenant 2 marches à la suite de la demande du bureau de contrôle	+ 750,00 €	+ 750,00 €
------------------------------------	--	------------	------------

- Que, dans ce contexte, il convient de conclure des avenants pour lesdits lots ayant pour objet la prise en considération des travaux modificatifs ;
- Que le montant de l'ensemble des avenants par lot est le suivant :

N° Lot	Montant initial du marché (H.T.)	Nouveau montant du marché (H.T.)	Diminution
02	38 726,70 €	37 526,70 €	- 3,10 %
04	230 726,77 €	211 739,27 €	- 8,23 %
08	37 593,90 €	36 321,97 €	- 3,38 %
09	29 240,90 €	28 965,30 €	- 0,94 %
11	174 271,85 €	171 066,90 €	- 1,84 %

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 01 au lot 02 « Couverture / Ossature bois / Bardage » du marché d'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistants maternels à Archamps (marché n° 2024-34), conclu avec l'entreprise NINET GAVIN, sise 3 chemin Très Moulin à Valserhône (01200), pour un montant de - 1 200,00 € H.T., et tel que figurant en annexe 1 à la présente décision.

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 01 au lot 04 « Menuiseries intérieures bois / Mobilier » du marché d'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistants maternels à Archamps (marché n° 2024-34), conclu avec l'entreprise NINET GAVIN, sise 3 chemin Très Moulin à Valserhône (01200), pour un montant de - 18 987,50 € H.T., et tel que figurant en annexe 2 à la présente décision.

Article 3 : d'approuver l'avenant n° 01 au lot 08 « Carrelage / Faïences » du marché d'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistants maternels à Archamps (marché n° 2024-34), conclu avec l'entreprise CRC, sise 19 impasse Denis Papin à Grésy-sur-Aix (73100), pour un montant de - 1 271,93 € H.T., et tel que figurant en annexe 3 à la présente décision.

Article 4 : d'approuver l'avenant n° 01 au lot 09 « Revêtements de sol » du marché d'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistants maternels à Archamps (marché n° 2024-34), conclu avec l'entreprise MEURENAND, sise PA Ile de Varambon à Pont d'Ain (01160), pour un montant de - 275,60 € H.T., et tel que figurant en annexe 4 à la présente décision.

Article 5 : d'approuver l'avenant n° 02 au lot 11 « Aménagements paysagers » du marché d'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistants maternels à Archamps (marché n° 2024-34), conclu avec l'entreprise SAEV, sise 479 route de l'Oratoire - Chaumontet à Sillingy (74330), pour un montant de + 750,00 € H.T., et tel que figurant en annexe 5 à la présente décision.

Article 6 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2026 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 7 : de signer les avenants mentionnés aux articles 1 à 5 de la présente décision, et toutes pièces annexes.

Article 8 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 08 avril 2026
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :

- Télétransmise en Préfecture le 14/04/2026
- Publiée le 14/04/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 074-247400690-20260408-DEC2026052-AR



ANNEXE 1

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois –
Bâtiment Athéna 2 – ARCHAMPS TECHNOPOLE
38 rue George Mestral
74160 ARCHAMPS

B - Identification du titulaire du marché public

NINET GAVIN
3 Chemin Très Moulin
Lancrans
01 200 VALSERHONE
Tel : 04 50 48 06 18
Mail : accueil@ninet-gavin.fr
SIRET : 766 200 463 000 12

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché 2024-34 - Aménagement d'une crèche et MAM Site d'Archamps – Lot n°02 : Couverture / Ossature bois / Bardage

■ **Date de la notification du marché public :** 7 octobre 2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 9,5 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 38 726,70 €
- Montant TTC : 46 472,04 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet l'ajustement des travaux à réaliser conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande publique lequel dispose :

« *Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »*

Les prestations faisant l'objet d'une régularisation portent sur :

- Remplacement de la pièce de rives et resserrage des joints debout (SHEDS)
(-2 700,00 € HT) – devis n° 2603049
- Ajout de tuiles de ventilation chatière (1 500,00 € HT) - devis n° 2603049

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de l'avenant 01 :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : - 1 200,00 €
- Montant TTC : - 1 440,00 €
- Ecart introduit par l'avenant : -3,10 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 37 526,70 €
- Montant TTC : 45 032,04 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Archamps, le

Signature

Le président
Florent BENOIT



Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 074-247400690-20260408-DEC2026052-AR



ANNEXE 2

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois –
Bâtiment Athéna 2 – ARCHAMPS TECHNOPOLE
38 rue George Mestral
74160 ARCHAMPS

B - Identification du titulaire du marché public

NINET GAVIN
3 Chemin Très Moulin
Lancrans
01 200 VALSERHONE
Tel : 04 50 48 06 18
Mail : accueil@ninet-gavin.fr
SIRET : 766 200 463 000 12

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché 2024-34 – Aménagement d'une crèche et MAM Site d'Archamps – Lot n°04 : Menuiseries intérieures bois / Mobilier

■ **Date de la notification du marché public :** 7 octobre 2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 9,5 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 230 726,77 €
- Montant TTC : 276 872,12 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet l'ajustement des travaux à réaliser conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande publique lequel dispose :

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »

Les prestations en plus-value ou en moins-value portent sur :

- Devis n°2603048. Montant : -18 987,50€ HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de l'avenant 01 :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : - 18 987,50 €
- Montant TTC : - 22 785,00 €
- Ecart introduit par l'avenant : -8,23%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 211 739,27 €
- Montant TTC : 254 087,12 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Archamps, le

Signature

Le président
Florent BENOIT



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 074-247400690-20260408-DEC2026052-AR



ANNEXE 3

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois –
Bâtiment Athéna 2 – ARCHAMPS TECHNOPOLE
38 rue George Mestral
74160 ARCHAMPS

B - Identification du titulaire du marché public

CRC
19 Impasse Denis Papin
73100 GRESY-SUR-AIX
Tel : 04 58 39 00 15
Mail : contact@crcarrelages.fr
SIRET : 880 871 827 00015

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché 2024-34 - Aménagement d'une crèche et MAM Site d'Archamps – Lot n°08 : Carrelage /
faïences

■ **Date de la notification du marché public :** 7 octobre 2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 9,5 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 37 593,90 €
- Montant TTC : 45 112,68 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :****Le présent avenant a pour objet l'ajustement des travaux à réaliser conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande publique lequel dispose :**

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »

Les prestations faisant l'objet d'une moins-value portent sur :

- Suppression de la biberonnerie dans la MAM avec le remplacement du sol en carrelage par un sol souple (-682,93 € HT) – devis n°2025-2455
- Suppression des plots carrelés et des habillages des nourrices dans la MAM (-170,00 € HT) - devis n°2026-3077
- Suppression des habillages des nourrices, de l'habillage du receveur de douche, des interventions sur les regards EP et EU dans la crèche (-419,00 € HT) - devis n°2026-3077

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de l'avenant 01 :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : - 1 271,93 €
- Montant TTC : - 1 526,32 €
- Ecart introduit par l'avenant : -3,38 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 36 321,97 €
- Montant TTC : 43 586,36 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Archamps, le

Signature

Le président
Florent BENOIT



Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 074-247400690-20260408-DEC2026052-AR



ANNEXE 4

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois –
Bâtiment Athéna 2 – ARCHAMPS TECHNOPOLE
38 rue George Mestral
74160 ARCHAMPS

B - Identification du titulaire du marché public

MEURENAND SARL
PA île de Varambon
01160 POINT D'AIN
Tel : 04 74 37 77 79
Mail : contact@meurenand.com
SIRET : 493 317 739 00024

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché 2024-34 - Aménagement d'une crèche et MAM Site d'Archamps – Lot n°09 : Revêtements de sol

■ **Date de la notification du marché public :** 7 octobre 2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 9,5 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 29 240,90 €
- Montant TTC : 35 089,08 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :****Le présent avenant a pour objet l'ajustement des travaux à réaliser conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande publique lequel dispose :**

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »

Les prestations portent sur :

- Suppression de la biberonnerie dans la MAM avec le remplacement du sol en carrelage par un sol souple (466,96 € HT) – devis n°2503.571
- Suppression des protections d'angle dans la MAM et dans la crèche (-742,56 € HT) – devis n°2602.766

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de l'avenant 01 :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : -275,60 €
- Montant TTC : -330,72 €
- Ecart introduit par l'avenant : -0,94 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 28 965,30 €
- Montant TTC : 34 758,36 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Archamps, le

Signature

Le président
Florent BENOIT



Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 074-247400690-20260408-DEC2026052-AR



ANNEXE 5

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°02

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois –
Bâtiment Athéna 2 – ARCHAMPS TECHNOPOLE
38 rue George Mestral
74160 ARCHAMPS

B - Identification du titulaire du marché public

SAEV SCOP SA – Société d'Aménagements des Espaces Verts
479 route de l'Oratoire-Chaumontet
74 330 SILLINGY
Tel : 04 50 22 34 50
Mail : contact@saev.fr
SIRET : 326 381 530 00020

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché 2024-34 - Aménagement d'une crèche et MAM Site d'Archamps – Lot n°11 : Aménagements paysagers

■ **Date de la notification du marché public :** 7 octobre 2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 9,5 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 174 271,85 €
- Montant TTC : 209 126,22 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :****Le présent avenant a pour objet l'ajustement des travaux à réaliser conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande publique lequel dispose :**

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »

Les prestations en plus-value portent sur :

- Pose de clous podotactiles sur les escaliers comprenant 2 marches suite à la demande du bureau de contrôle (750,00 € HT) – devis n° DV260007

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de l'avenant 01 :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : - 3 954,95 €
- Montant TTC : - 4 745,94 €
- Ecart introduit par l'avenant : -2,27%

Montant de l'avenant 02 :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 750 €
- Montant TTC : 900 €
- Ecart introduit par l'avenant : +0,43 %

Montant total des avenants :

- Montant HT : - 3204,95 €
- Montant TTC : - 3845,94 €
- Ecart introduit par les avenants : -1,84 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 171 066,90 €
- Montant TTC : 205 280,28 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Archamps, le

Signature
Le président
Florent BENOIT